



**COMPAGNIE
LA
LUCETTE**

Communiqué de presse

Paris, 17 septembre 2010

Signature du traité de fusion-absorption de Compagnie la Lucette par Icade

Les conseils d'administration d'Icade et de Compagnie la Lucette, sa filiale à 99,78 %, se sont réunis le 16 septembre 2010 et ont approuvé les modalités de la fusion-absorption de Compagnie la Lucette par Icade. Cette opération de fusion, dont le principe avait été annoncé par Icade dans un communiqué en date du 26 juillet 2010, s'inscrit dans une démarche de simplification de la structure du groupe et du mode de détention de ses actifs immobiliers ainsi que d'optimisation des coûts de fonctionnement d'Icade. Cette opération marque l'aboutissement du processus réussi d'intégration de Compagnie la Lucette au sein d'Icade initié le 17 février 2010 lors de la prise de contrôle définitive de Compagnie la Lucette et qui se caractérise notamment par sa sortie de la cote, l'intégration des équipes, la rationalisation du passif et la poursuite de la stratégie dynamique d'asset management illustrée en particulier par la signature d'un bail sous conditions suspensives pour l'immeuble Link et l'augmentation de 1,2% de la valeur du patrimoine de bureau de Compagnie la Lucette entre la date d'acquisition et le 30 juin 2010.

La fusion-absorption sera soumise à l'approbation des assemblées générales extraordinaires des actionnaires d'Icade et de Compagnie la Lucette qui se tiendront le 29 octobre 2010. L'ordre du jour ainsi que le texte des résolutions seront publiés prochainement au Bulletin d'Annonces Légales Obligatoires.

La parité de fusion serait de 5 actions Icade pour 39 actions Compagnie la Lucette. En rémunération de l'apport-fusion reçu de Compagnie la Lucette, Icade procéderait, à la date de réalisation de la fusion, en application de la parité d'échange, (i) à une augmentation de son capital d'un montant nominal de 11.404,71 euros pour le porter de 78.797.016,56 euros à 78.808.421,27 euros, par la création de 7.482 actions nouvelles, attribuées aux actionnaires de Compagnie la Lucette (à l'exception d'Icade) et (ii) au paiement d'une soulte en espèces de 34,44 euros qui serait répartie entre les actionnaires de la Compagnie la Lucette (à l'exception d'Icade) en proportion de leurs droits.

Les actions nouvelles Icade seraient admises aux négociations sur le compartiment A d'Euronext Paris sous le code ISIN FR0000035081.

A propos d'Icade

Icade est une société immobilière cotée, filiale de la Caisse des Dépôts, qui exerce, les métiers de foncière, de promotion, et de services associés dans les secteurs des bureaux, parcs tertiaires, centres commerciaux, équipements publics, santé et logement. La maîtrise de ses différents métiers permet à Icade d'apporter des solutions adaptées aux besoins de ses clients et d'intervenir de manière globale sur les problématiques actuelles de l'immobilier. En 2009, Icade a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 1.506 millions d'euros et un cash flow net courant de 184 millions d'euros. Au 30 juin 2010, l'actif net réévalué de liquidation atteint 4.117 millions d'euros soit 80,3 euros par action.

Le texte de ce communiqué est disponible sur le site internet d'Icade : www.icade.fr

Contact :

Nathalie Palladitcheff

Membre du comité exécutif, en charge des finances

+33 (0)1 41 57 70 12

nathalie.palladitcheff@icade.fr